

En exercice	11
Présents	8
Absent	3
représenté	2
votants	10

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 janvier 2026 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 15/01/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie, sous la présidence de M. christian EYMERY, maire

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, GAUTHIER-MILHAC Olivier, WOJTUSIAK Michel

Absent représenté :

PONCET Danièle-Génia a donné procuration à CHAMBON Ghislaine

MARTINS François a donné procuration à EYMERY Christian

Absent : BROUQUI Frédéric

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

Délibération n°2026.01 portant sur l'ouverture de crédits budgétaires pour la section d'investissement dans l'attente du vote du budget 2026.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que la commune dans l'attente du vote du budget de l'année qui suit, peut par délibération décider d'engager de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente (hors remboursement de la dette)

Afin de permettre de réaliser des travaux ayant fait l'objet de décisions favorables et de mandater les factures afférentes, M. le Maire propose d'ouvrir les crédits budgétaires en investissement comme suit :

chapitre	BP 2025	25%
20 immobilisations incorporelles	10 000	2 500
21 immobilisations corporelles	60 047.60	15 011.90
23 immobilisations en cours	69 683.81	17 420,95
TOTAL	139 731.41	34 932.85

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget 2026 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Prats du Périgord, le 21/01/2026

Le Maire
Christian Eymery



En exercice	11
Présents	8
Absent	3
représenté	2
votants	10

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 janvier 2026 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 15/01/2026** s'est réuni en session ordinaire à 18h30, à la Mairie, sous la présidence de M. christian EYMERY, maire

PRESENTS : EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, GAUTHIER-MILHAC Michel, HOFMANN Corinne, CHAMBON Ghislaine, GAUTHIER-MILHAC Olivier, WOJTUSIAK Michel

Absent représenté :

PONCET Danièle-Génia a donné procuration à CHAMBON Ghislaine

MARTINS François a donné procuration à EYMERY Christian

Absent : BROUQUI Frédéric

Secrétaire de séance : CAMINADE Maurice

Délibération n°2026.02 portant sur le besoin d'avoir recours à un géomètre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'un conflit de voisinage en relation avec l'usage de la voie communale située Impasse de Parrot, il est nécessaire de délimiter précisément l'assiette de cette voie.

Par ailleurs, il est également souhaitable de borner les parcelles C14, C13 et C487 acquises dans le cadre de la création d'une station de traitement des eaux usées.

Proposition acceptée 9 voix et 1 abstention.

Le conseil municipal autorise le maire à commander cette prestation.



Fait à Prats du Périgord, le 21/01/2026

Le Maire
Christian Eymery